



District de Football des Deux-Sèvres

Commission Départementale de Discipline

Saison 2025 - 2026

Relevé des sanctions

N° 15 DU 18/12/2025

Page 1 sur 5

NIVEAU COMPETITION	NOM DU CLUB	SANCTION	REFERENCE SANCTION	QUALITE	AMENDE FINANCIERE
ID 02	CERIZAY PORTUGAIS	MISE HORS COMPETITIONS EQUIPE (1) 2025/2026	REVOCATION DU SURSIS – ARTICLES 2-1 B) ET 4.1.1	EQUIPE 1	/
ID 02	CERIZAY PORTUGAIS	MATCH PERDU PAR PENALITE + AMENDE	POLICE DU TERRAIN	/	400 €
ID 02	CERIZAY PORTUGAIS	REMBOURSEMENT DES FRAIS ANNEXES	FRAIS DE DEPLACEMENTS DES OFFICIELS + CLUB ADVERSE + REPARATION DRAPEAU ARBITRE	CLUB	19.62 + 62.44 + 119.52 + 16.62 €
ID 02	CERIZAY PORTUGAIS	10 ANS D'INTERDICTION DE LICENCE A COMPTER DU 22/12/2025	BRUTALITE ENVERS ADVERSAIRE CARACTERISEE PAR UN ETRANGLEMENT + MENACES DE MORT ENTRAINANT BLESSURE AVEC ITT / ARTICLES 4.1.2 , 8 ET 13.4	JOUEUR	750 + 200 €
ID 02	CERIZAY PORTUGAIS	10 ANS D'INTERDICTION DE LICENCE A COMPTER DU 09/11/2025	BRUTALITE ENVERS ADVERSAIRE CARACTERISEE PAR DES COUPS DE PIED VIOLENTS ENTRAINANT BLESSURE AVEC ITT + RECIDIVE DEPUIS QUELQUES SAISONS / ARTICLES 4.1.2, 4.4, 13.4	JOUEUR	750 + 200 €

Ce document hebdomadaire est publié conformément à une décision du Comité de Direction du District des Deux-Sèvres. Il présente, à titre informatif, la liste des sanctions émises par la Commission Départementale de Discipline. Toutefois, il ne remplace pas les procès-verbaux de cette commission, seuls documents ayant une valeur officielle.



District de Football des Deux-Sèvres
23 rue de Pied de Fond – 79000 Niort
05.49.79.18.52
district@foot79.fff.fr



District de Football des Deux-Sèvres

Commission Départementale de Discipline

Saison 2025 - 2026

Relevé des sanctions

N° 15 DU 18/12/2025

Page 2 sur 5

ID 03	VASLEENNE US	3 MOIS DE SUSPENSION	FALSIFICATION DE FEUILLE DE MATCH	DIRIGEANT	600 €
ID 03	PAYS NEOCRECHOIS	4 MOIS DE SUSPENSION	FALSIFICATION DE FEUILLE DE MATCH	DIRIGEANT	600 €
ID 03	VASLEENNE US	MATCH PERDU PAR PENALITE 0-3 ET - 1 POINT	FALSIFICATION DE FEUILLE DE MATCH	CLUB	150 €
ID 03	PAYS NEOCRECHOIS	MATCH PERDU PAR PENALITE 0-3 ET - 1 POINT	FALSIFICATION DE FEUILLE DE MATCH	CLUB	150 €
U15	NUEILLAUBIERS FC	L'AUTOMATIQUE	COMPORTEMENT EXCESSIF	JOUEUR	44 €
U15	PARTHENAY VIENNAY	L'AUTOMATIQUE	COMPORTEMENT EXCESSIF - PROVOCATEUR	JOUEUR	44 €
D4	AVENIR 79	2 MATCHS	COMPORTEMENT BLESSANT	JOUEUR	44 + 17 €

Ce document hebdomadaire est publié conformément à une décision du Comité de Direction du District des Deux-Sèvres. Il présente, à titre informatif, la liste des sanctions émises par la Commission Départementale de Discipline. Toutefois, il ne remplace pas les procès-verbaux de cette commission, seuls documents ayant une valeur officielle.



District de Football des Deux-Sèvres
23 rue de Pied de Fond – 79000 Niort
05.49.79.18.52
district@foot79.fff.fr



District de Football des Deux-Sèvres

Commission Départementale de Discipline

Saison 2025 - 2026

Relevé des sanctions

N° 15 DU 18/12/2025

Page 3 sur 5

D4	AVENIR 79	L'AUTOMATIQUE	RECIDIVE D'AVERTISSEMENTS	JOUEUR	44 €
D4	AVENIR 79	L'AUTOMATIQUE	RECIDIVE D'AVERTISSEMENTS	JOUEUR	44 €
D4	BUSLAURS	L'AUTOMATIQUE	RECIDIVE D'AVERTISSEMENTS	JOUEUR	44 €
COUPE DES DEUX- SÈVRES SUPER U	GATI FOOT	4 MATCHS	FAUTE GROSSIÈRE AVEC JOUEUR VICTIME N'AYANT PAS REPRIS LE COURS DU MATCH	JOUEUR	44 €
COUPE DES DEUX- SÈVRES SUPER U	NIORT ST LIGUAIRE	4 MATCHS SUITE AUX RAPPORTS	ACTE DE BRUTALITÉ	JOUEUR	44 €
COUPE SABOUREAU	MARIGNY	L'AUTOMATIQUE	RECIDIVE D'AVERTISSEMENTS	JOUEUR	44 €
COUPE SABOUREAU	MARIGNY	L'AUTOMATIQUE	ANEANTISSEMENT	JOUEUR	44 €

Ce document hebdomadaire est publié conformément à une décision du Comité de Direction du District des Deux-Sèvres. Il présente, à titre informatif, la liste des sanctions émises par la Commission Départementale de Discipline. Toutefois, il ne remplace pas les procès-verbaux de cette commission, seuls documents ayant une valeur officielle.



District de Football des Deux-Sèvres
23 rue de Pied de Fond – 79000 Niort
05.49.79.18.52
district@foot79.fff.fr



District de Football des Deux-Sèvres

Commission Départementale de Discipline

Saison 2025 - 2026

Relevé des sanctions

N° 15 DU 18/12/2025

Page 4 sur 5

COUPE SABOUREAU	GENNETON	L'AUTOMATIQUE	RECIDIVE D'AVERTISSEMENTS	JOUEUR	44 €
--------------------	----------	---------------	---------------------------	--------	------

NOTE D'INFORMATION ET DE MISE EN GARDE

A L'ATTENTION DES CLUBS DU DISTRICT – SUITE AU DOSSIER D'INSTRUCTION N°03

Objet : Rappel des Principes d'Intégrité Sportive et Conséquences Disciplinaires :

La Commission de Discipline du District souhaite attirer votre attention sur l'importance fondamentale de l'intégrité des compétitions et le respect des règlements en vigueur.

Nous avons été amenés à instruire une affaire d'entente illicite entre deux clubs pour simuler le déroulement d'une rencontre non jouée, en remplaçant et validant frauduleusement une Feuille de Match Informatisée (FMI).

Cette pratique constitue une fraude sportive grave et un manquement inacceptable à l'éthique du football amateur.

Conséquences de l'Infraction :

La Commission rappelle que toute tentative de falsification ou de fraude visant à fausser le résultat d'un match ou à contourner les règles (notamment pour éviter un forfait) sera sanctionnée avec la plus grande fermeté.

- Pour les clubs : Les sanctions peuvent inclure le match perdu par pénalité, le retrait de points au classement général et de fortes amendes, conformément à l'Article 4.1.1 des Règlements Disciplinaires de la FFF.
- Pour les dirigeants et licenciés impliqués : Des suspensions de plusieurs matchs, voire plus, peuvent être prononcées en vertu de l'Article 4.1.2.

Ce document hebdomadaire est publié conformément à une décision du Comité de Direction du District des Deux-Sèvres. Il présente, à titre informatif, la liste des sanctions émises par la Commission Départementale de Discipline. Toutefois, il ne remplace pas les procès-verbaux de cette commission, seuls documents ayant une valeur officielle.



District de Football des Deux-Sèvres
23 rue de Pied de Fond – 79000 Niort
05.49.79.18.52
district@foot79.fff.fr



District de Football des Deux-Sèvres

Commission Départementale de Discipline

Saison 2025 - 2026

Relevé des sanctions

N° 15 DU 18/12/2025

Page 5 sur 5

Mise en Garde :

Nous tenons à souligner que, quel que soit le motif de l'arrangement (amitié, difficulté de déplacement, etc.), toute entente dissimulée finit par être découverte. Les mécanismes de contrôle et les remontées d'informations permettent inévitablement de déceler ce type de manœuvres, ce qui entraîne des sanctions bien plus lourdes que le simple forfait initial.

La Commission de Discipline compte sur vous tous pour garantir que l'esprit sportif, l'honnêteté et le respect des règles demeurent les piliers de notre football de district.

Nous vous invitons à relayer ce message auprès de l'ensemble de vos responsables d'équipes et licenciés.

HERVE Claude
Secrétaire de séance

MALEN Jérôme
Président

